

QUALITÉ DE L'EAU

Projet « Vers une eau pure » : avis favorables pour les consultations publiques de Méry-sur-Oise et Choisy-le-Roi

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) se félicite des conclusions des commissions d'enquête qui ont rendu des avis favorables pour les usines de Méry-sur-Oise (95) et de Choisy-le-Roi (94). Ces résultats marquent une étape décisive dans le déploiement de la Filtration Membranaire Haute Performance, un projet d'intérêt public majeur pour la sécurité sanitaire et le confort de 4 millions de Franciliens.

Le projet porté par le SEDIF vise à installer un traitement innovant, combinant la **nanofiltration et l'osmose inverse basse pression, sur ses trois usines principales**. L'objectif est triple :

- **Santé publique** : éliminer les micropolluants émergents (PFAS, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens) contre lesquels les filières actuelles atteignent leurs limites.
- **Économique et énergétique** : fournir une eau moins calcaire, prolongeant la durée de vie des appareils ménagers et générant des économies d'énergie pour les foyers.
- **Environnemental** : distribuer à terme une eau sans chlore, répondant à une attente forte des usagers afin de réduire la consommation en bouteille plastique.

Le dialogue citoyen, un levier de robustesse et de confiance

Le SEDIF accorde une importance capitale à l'expression du public. Bien que les commissions aient relevé une mobilisation globale modérée — expliquée par la technicité du dossier, la satisfaction actuelle du service et le contexte électoral local — le Service public de l'eau a pleinement agi pour informer les citoyens.

Outre les campagnes médias et ses propres outils (magazine institutionnel, réseaux sociaux), le Syndicat a transmis des kits de communication complets à l'ensemble des communes membres pour diffusion locale. La qualité des échanges a permis de renforcer la pertinence des solutions retenues.

Des conclusions positives et des recommandations déjà intégrées

Les commissions d'enquête ont souligné que les bénéfices sanitaires et économiques du projet l'emportent largement sur ses impacts.



Vue intérieure du futur hall membranaire de Neuilly-sur-Marne - © MVRDV

Le SEDIF prend acte des recommandations émises, lesquelles s'inscrivent déjà dans sa stratégie opérationnelle :

- **Veille technologique et recyclage** : la commission préconise un suivi sur l'évolution des membranes. Le SEDIF, fort de plus de 25 ans d'expérience à Méry-sur-Oise, a déjà intégré ce cycle de renouvellement (tous les 7 à 8 ans) pour adopter les membranes les plus performantes. Concernant les membranes usagées, il n'existe pas aujourd'hui de filières de valorisation ad-hoc. Une valorisation énergétique est actuellement à l'étude afin de définir la meilleure solution technique.
- En complément, plusieurs pistes de réemploi circulaire ou de recyclage sont en cours de réflexion auprès des acteurs du secteur de l'eau. Le SEDIF réalisera une veille des solutions de recyclage disponibles à chaque renouvellement de membranes afin d'en limiter au maximum l'impact environnemental.
- **Gestion des effluents** : le SEDIF s'engage à poursuivre ses efforts pour minimiser les rejets dans les cours d'eau. Le traitement du phosphore contenu dans les réactifs est déjà inclus pour une valorisation agricole. De plus, 1 % du produit des ventes d'eau est dédié à la R&D, notamment pour tester des technologies émergentes de traitement des refus membranaires directement sur site.
- **Accompagnement des riverains** : en réponse à la réserve sur le chantier de Choisy-le-Roi, le SEDIF confirme la création prochaine d'un **comité de suivi du chantier** réunissant riverains et élus pour garantir une information continue et une sécurité totale durant les travaux.

C'était déjà un engagement pris lors du débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), en 2023, avec la création de CLIPEP (Commission locale d'information sur la production d'eau potable) sur chaque ville accueillant les usines en 2027.

Des bénéfices techniques garantis et un accompagnement comportemental adapté pour les usagers

En réponse aux interrogations des commissions sur la dépendance du projet aux comportements individuels, le SEDIF précise sa stratégie :

- **Énergie** : un gain immédiat. Contrairement aux idées reçues, les économies d'énergie domestiques liées à une eau moins calcaire ne dépendent pas d'un changement d'habitudes. Une eau adoucie s'échauffe



physiquement plus vite et n'entartre plus les résistances des appareils (chauffe-eau, lave-linge), ce qui réduit **mécaniquement** la consommation électrique des foyers sans aucune intervention des usagers. [L'étude de l'Institut national de l'économie circulaire \(INEC\)](#) confirme qu'un foyer moyen, même sans équipement spécifique, réalisera un gain net d'environ **50 € par an**.

• **Goût : un levier pour la consommation durable.** Le SEDIF reconnaît que l'abandon de l'eau en bouteille au profit de l'eau du robinet (potentiellement **22 millions de bouteilles plastiques** économisées par an) repose sur un choix des usagers. C'est précisément parce que la nouvelle eau sera **sans chlore** – levant ainsi le principal frein au goût – que ce changement devient possible. Pour transformer cet essai, le SEDIF déploiera un plan de communication spécifique incluant notamment **370 ambassadeurs locaux** pour accompagner les Franciliens dans cette transition.

Un calendrier de réalisation clair dès 2026

Le calendrier du projet se poursuit désormais avec la consultation publique pour l'usine de Neuilly-sur-Marne, ouverte depuis le 7 avril et prévue jusqu'au 7 juillet 2026. Cette phase cruciale précède l'obtention des autorisations environnementales préfectorales, attendues en juillet pour Méry-sur-Oise et Choisy-le-Roi, et fin octobre pour Neuilly-sur-Marne.

Les chantiers s'ouvriront progressivement à partir de juillet 2026 pour le site de Méry-sur-Oise (remplacement des membranes actuellement en place), suivi de l'usine de Choisy-le-Roi en novembre 2026, pour s'achever par le démarrage des travaux à Neuilly-sur-Marne en janvier 2027.

À propos du SEDIF

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est un établissement public de coopération intercommunale, responsable de l'alimentation en eau potable de 4 millions de personnes dans 133 communes en Île-de-France. C'est le plus grand service public de l'eau en France et l'un des premiers dans le monde. Ses usines principales, qui puisent dans les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 800 000 mètres cubes d'eau et son réseau de distribution compte près de 8 000 kilomètres de canalisations. Depuis plus de 100 ans, le SEDIF relève le défi de fournir, 24 heures/24 et 365 jours par an, une eau de qualité irréprochable et disponible à tout moment. Autour de valeurs historiques comme la mutualisation, la solidarité et l'innovation, plus de 100 agents s'engagent au quotidien pour un service public d'excellence et de proximité. Le SEDIF est présidé par Richard Dell'Agnola, maire de Thiais. André Santini, ancien ministre et maire d'Issy-les-Moulineaux qui présidait le Syndicat depuis 1983, avait été désigné Président d'honneur en mai 2026.



CONTACT PRESSE SEDIF

Guillaume de STORDEUR
Directeur communication

g.destordeur@sedif.com
06 27 26 50 16

@SyndicatEauxIDF
www.sedif.com